



DEMANDE AUTORISATION DE VOIRIE POUR POSE ECHAFAUDAGE

*(ATTENTION avant la remise de l'arrêté, obligation de fournir l'attestation de montage
soit par un organisme agréé soit par le biais de l'assurance de l'échafaudage)*

(A retourner au secrétariat des services techniques de la mairie des Arcs **15 jours avant les travaux** ou par mail : accueilst@lesarcssurargens.fr)

NOM du DEMANDEUR :

Adresse :

Tél. : Mail :

Nature des travaux (réfection façade, toiture...).....

Date début / fin des travaux : duau

Pour le compte de M./Mme.....

Tél. :

Adresse des travaux :

.....
.....

N° de parcelle :

N° autorisation préalable :

Fait à, le

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

**AVIS ET SIGNATURE DU SERVICE
URBANISME**

AVIS ET SIGNATURE DU D.S.T.